

ARRETE MUNICIPAL

N°194-2024

Arrêté du 23 OCTOBRE 2024

Objet : Réglementation circulation Rue de la Loire (RD 115) – Marquage au sol

Le Maire de la Commune de MONTROND-LES-BAINS (Loire)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L 2212-1 et L 2212-2,

Vu le Code de la Route, 1ère et 2ème parties notamment les articles 225,

Vu le décret n° 58-1217 et l'ordonnance n° 58-1216 du 15 décembre 1958 relatifs à la réglementation de la circulation,

Vu la demande de l'entreprise JS CONCEPT

Considérant qu'il importe de prendre toutes les dispositions nécessaires en vue d'éviter les accidents susceptibles de se produire lors de ces travaux de marquage au sol

ARRETE

Article 1 :

En raison des travaux précités Rue de la Loire (RD 115), **la circulation de tous les véhicules se fera en alternat par feux tricolores du vendredi 25 octobre 2024 à 8 h au jeudi 31 octobre 2024 à 17 h**

Article 2 :

La signalisation de cette réglementation provisoire sera mise en place par l'entreprise JS CONCEPT et l'arrêté sera affiché à l'avance sur le lieu où se déroulent les travaux

Article 3:

Les contrevenants au présent arrêté seront poursuivis conformément aux lois en vigueur.

Article 4 :

Les services de Gendarmerie ainsi que le service de Police Municipale seront chargés de l'exécution du présent arrêté.

Article 5 :

Le présent arrêté sera affiché en mairie et adressé à :

- M.le Directeur Général des services
- M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie
- Le service de la Police Municipale
- Le Département de la Loire – Mr CAMONFOUR
- La société JS CONCEPT

chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

Le Maire,

Serge PERCET

